

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 décembre 2013

PLFR 2013 - (N° 1547)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 414 (2ème Rect)

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 3

ÉTAT B

Mission « Anciens combattants, mémoire et liens avec la nation »

Modifier ainsi les annulations d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
	(majorer les annulations)	(minorer les annulations)
Liens entre la Nation et son armée	0	-3 500
<i>Dont titre 2</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant	0	-1 500
Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la seconde guerre mondiale	0	0
<i>Dont titre 2</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
TOTAUX	0	-5 000
SOLDE	-5 000	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Réimputation de crédits.